

Division

DIPER

Dossier suivi par
Marie-Ange Mercy
Téléphone
05 67 76 56 90
Fax
05 67 76 56 01
Mél.
Ce.ia65-gc
@ac-toulouse.fr

Rue Georges Magnoac
65016 Tarbes cedex

Tarbes, le 8 novembre 2011

L'inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale

à

Mesdames, Messieurs les instituteurs et professeurs de
écoles

Objet Année scolaire 2011-2012 – Permutations informatisées année 2012
Référence note de service n° 2011-194 du 25/10/2011 – BO spécial n° 9 du 10/11/11

Les demandes de permutations informatisées pour l'année 2012 pourront être effectuées entre le **17 novembre 2011 – 12h00 et le 6 décembre 2011 - 12h00** exclusivement par le module SIAM de l'application I-Prof.

Les confirmations de demande de changement de département (accusé de réception) seront générées par l'application et envoyées dans la boîte électronique I-Prof des participants entre le **7 décembre et le 9 décembre 2011**.

Sur ce document figurera une liste de pièces justificatives à produire à l'appui de la demande.

L'ensemble (accusé de réception + pièces justificatives) devra être retourné à l'inspection académique au plus tard le **vendredi 16 décembre 2011**, date limite.

REGLEMENTATION

J'attire votre attention sur les modalités de calcul du barème, notamment sur les bonifications pour année de séparation ainsi que sur les modifications de la prise en compte des enfants nés ou à naître pour demande de rapprochement de conjoint. Toutes ces règles et procédures font l'objet de la note de service référencée ci-dessus. Vous pouvez consulter le BO en cliquant sur le lien suivant :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58256 .

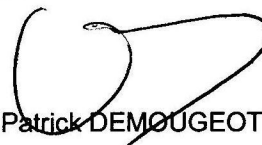
La note de service est également publiée sur le site de l'inspection académique.

RAPPEL

Pour accéder à l'application I-Prof, vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante : <https://bv.ac-toulouse.fr/iprof/ServletIprof> , soit à l'adresse <http://www.ac-toulouse.fr> puis cliquer directement sur la rubrique « I-Prof ».

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre réglementaire ou technique, vous pouvez contacter le bureau de la gestion collective (Mme MERCY au 05.67.76.56.90). Vous pouvez également venir effectuer votre saisie informatique dans ce même bureau, porte 314.

L'inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale


Patrick DEMOUGEOT